

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Arrêté du 29 février 2024

**portant désignation du responsable des Travaux transverses et sections
du Contrôle général économique et financier**

NOR : ECOU2404845A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le décret n° 2021-1550 modifié portant statut particulier des administrateurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2019 portant organisation des sections du Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2013 portant création de la mission « Médias-Culture » du service du contrôle général économique et financier ;

Vu le décret du 4 novembre 2023 portant détachement de Monsieur Romuald GILET dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe I) ;

Vu l'avis du 19 janvier 2024 des membres du comité stratégique du Contrôle général économique et financier ;

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Romuald GILET, administrateur de l'Etat du grade transitoire détaché dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe I), est désigné pour diriger les Travaux transverses et responsable des Sections du Contrôle général économique et financier, à compter du 1^{er} mars 2024.

A compter de la même date, Monsieur Romuald GILET est mis à disposition à temps partiel de la mission « Médias-Culture » jusqu'au 1^{er} avril 2024.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 29 février 2024

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du Contrôle général économique et financier,
V. NATIVELLE